

# 15 Novembre 2013 Codep 07

---

## RENCONTRE DES CLUBS A CHARMES

---

----- Jean Marie Robert, président du codep 07 accueille avec beaucoup de plaisir les 45 participants (13 clubs) à cette seconde rencontre des clubs ardéchois.

Il rappelle le rôle du Codep(PJ) et insiste sur la communication qui doit exister entre les clubs et le comité : Besoins, problèmes, idées. Bien sûr le comité ne peut tout résoudre mais par ses contacts avec la FFCT, la ligue, Le conseil général et autres élus ou administration, il peut intervenir pour faciliter la vie de tous et la sécurité de chacun.

-----Chargé de communication du comité M.Lhardy reprend l'ordre du jour envoyé au préalable à chaque club. Il demande à tous de bien intégrer la nouvelle adresse internet du comité et de lui envoyer leur courriel par ce canal, lui se chargeant de répercuter les demandes au bureau.

-----INFRASTRUCTURES ROUTIERES. Interpellé sur un état détestable d'un revêtement de la chaussée (goudron fondu sur plusieurs kilomètres) Michel rappelle l'existence de la fiche « infrastructure » que le comité a envoyée à chaque club. C'est le moyen de faire savoir les anomalies routières constatées. (Dans ce cas précis, sous l'action corrosive du goudron fondu un cyclo grangeois a du changer son vélo .Vers quelle assurance se retourner ? Malgré les nombreuses démarches, ffct (rejet de la déclaration de sinistre) conseil général (qui s'abrite derrière la présence d'un panneau routier, personne ne veut endosser la responsabilité. Où s'adresser ? M.Chambonnet demande que le dossier lui soit transmis pour voir les éventuelles recours (mais sans trop d'espoir).

---

**Sur la Via Rhôna le revêtement (vers Tournon et Soyons) est déplorable : un gravier grossier rend cette voie verte inapte aussi à nos vélo route mais aussi aux rollers. Cette réalisation dépend souvent du conseil général ou des communautés de commune qui pour des raisons financières, vont souvent au moins cher. Afin de pouvoir intervenir au mieux Michel demande des photos pour ces tronçons à problème. Les barrières ainsi que certains poteaux sont également source de danger. Ce type d'installation a directement été choisi (et déjà modifié pour répondre à certains problème ex Vélos couchés, handicapés) par « Via Rhôna » au niveau de la région .Le résultat ne semble pas probant (sacoques...) A savoir aussi que pour eux, le vélo touriste passe avant les cyclo.**

**-----LA REGLEMENTATION DES RANDOS ET RALLYES. Jean Marie Robert présente la politique du CDESI pour 2014 sur l'environnement. Le rôle des clubs est fondamental pour aider à ce que le reflexe zéro déchet devienne une réalité dans nos manifestations cyclistes et dans le monde du vélo.**

**Les termes de la réglementation fédérale de 2012 posent problèmes. Si une déclaration en préfecture n'est obligatoire qu'à compter de 50 participants elle entraîne une autorisation où les contraintes semblent s'amplifier chaque année.**

**La déclaration : Prévoir un délai assez important surtout pour le VTT. Si la manifestation passe dans plusieurs départements, une déclaration à chaque préfecture est obligatoire. Pour les parcours VTT il est essentiel de donner les parcours précis en cas d'intervention des secours.**

**Passages dangereux : Eviter la pose de panneaux « danger » cela peut augmenter le risque de poursuite .Les termes utilisés sont toujours source de controverses lors d'un accident. (Pourquoi avez-vous envoyé des cyclos dans ce lieu que vous savez à risque, vous avez indiqué « »danger »)**

**Tous, sommes d'accord pour juger la réglementation fédérale inadéquate. La société devenant de plus en plus procédurière, cette charte ne protège en rien les organisateurs (le club et son président) et si rien ne bouge elle entrainera la disparition de nombreuses randonnées , surtout celles**

**organisées par les petits clubs qui n'ont pas les moyens de répondre aux exigences qu'elle génère en bénévoles et moyen de secours.(Par contre une trop grande précision des textes ne peut s'avérer également nuisible l'organisation des rando et augmenter les risques encourus par les organisateurs)**

**Le Codep ne peut modifier les règles fédérales par contre rencontrer l'administration préfectorale cela a été fait le 19 juin 2013, aider les clubs pour la formation PSC1 cela a été mis en place dès 2013 faire remonter le problème à la fédération cela va être fait rapidement.**

**Peut-on utiliser le CNDS pour couvrir le coût de la présence de secours (protection civile...pompiers) lors d'une rando. ?**

**Ne peut-on-pas négocier un accord départemental avec un de ces organismes pour en baisser le coût par club ?**

**Ces questions seront étudiées par le comité lors de sa prochaine réunion.**

**-----Utilisé par le club du Friol (Rallye du Doux) le logiciel de la FFCT facilite les inscriptions aux randonnées. Il va plus vite et permet d'être rapidement en possession de toute la statistique désirée sur la participation des licenciés. M.Lhardy fait une démonstration du système avec un N° de licence. Pour les non licenciés l'inscription manuelle continue .Il rappelle également l'importance sur la feuille de route « Chaque participant...sous sa propre responsabilité », les numéros de téléphone obligatoires (secours, contact avec l'organisateur). Certains clubs qui n'utilisent pas le logiciel FFCT font signer la feuille d'inscription où est inscrite la réglementation sécurité-assurance.**

**-----Jean Claude Massip, longtemps en charge du rallye de la fête des vins (St Péray) vient partager son expérience**

**« Préparer le rallye le plus en amont possible....Une structure de plusieurs personnes : Circuit(tracé, organisation du fléchage) logistique, finances, relations administratives (Conseil général, communes traversées....) relations publiques (plaquette de présentation, presse, municipalité et office des**

sports de St Péray) « motivation du club : les bénévoles et la reconnaissance de leur action » « l'attente lors de l'inscription (souvenir que reste autant que la qualité du circuit et des ravitaillements) ,le fléchage (peinture ou autres) les indications de parcours se doivent d'être en nombre pour éviter ce sentiment du « où suis-je ? »

Ces règles sont celles mises en place à St Péray. Pour la sécurité nous avons « travaillé » longtemps avec les pompiers et pour 2013 protection civile (.Avec ces dernières années entre 1200 et 1500 participants nous avons bénéficié (hors la traditionnelle bouteille de St Péray) dès le départ de deux atouts importants, la date (adossement à la fête des vins le 1<sup>er</sup> dimanche de septembre) et le positionnement géographique (proximité de l'agglomération valentinoise). Si la date reste, la renommée nous amène régulièrement des cyclo de plusieurs départements de la région.

Un souci : Les participants qui, malgré la bouteille de St Péray remise, ne passent pas se faire pointer au retour. Si l'un de vous à une solution St Péray est preneur.

Merci à Jean Claude.

-----La Valsopet. Philippe Dusserre du club d'Aubenas/Vals nous parle de cette épreuve VTT qui peu à peu se place parmi les meilleures de sa catégorie en France. Epreuve, car le dénivelé proposé sur deux jours(Pentecôte) aux 350 participants (16 ans minimum, nombre d'inscrits limité pour une meilleure gestion) venus de France et d'ailleurs, est impressionnant.

Organisée tout les deux ans le participant s'inscrit en ligne. (Vu la qualité et la renommée il ne faut pas trainer car les 350, ce chiffre est rapidement atteint). Cette manifestation exige une très importante organisation car l'inscription comprend les repas, le bivouac, le transport des sacs individuels des participants. Pour le tracé du parcours, l'équipe en charge contacte chaque propriétaire privé étant sur le circuit prévu. (Problèmes des VTT qui reviennent par la suite grâce au GPS). Si natura 2000 est un lourd dossier les contacts avec la fédération de la chasse se passent bien.

---

La sécurité est une donnée importante dans ce type de manifestation (aucune moto, exigence natura 2000) mais un système permettant de positionner au plus près l'éventuelle victime, présence de 2 médecins sur des points techniques reconnus au préalable et de plusieurs PSC1. Le Sdis est également en possession du parcours précis et détaillé en cas d'une possible intervention

Points communs à ces deux manifestations : Organisation très en amont motivation des clubs et des nombreux bénévoles, ravitaillements de qualité et maintenant renommée.

Merci a Philippe.

-----Calendrier 2014 Incertain, les 200km à allure régulée organisés par A.Bayle auront bien lieu en 2014. (Merci à Alain, la passion du vélo a été plus forte que les ennuis de santé). Après cette bonne nouvelle, Alain expose le calendrier 2014. Trois doublons en Ardèche. Mais à bien regarder, ils ne se concurrencent pas vu le lieu et le public concerné. Une question « comment concilier au mieux le calendrier de l'Ardèche et celui de la Drome ». La seule solution passe par une préparation encore plus en amont qu'actuellement. Nous travaillons sur le calendrier en Novembre, peut-on y travailler plus tôt cela semble difficile mais l'harmonisation ne peut passer que par là et les clubs sont-ils prêts à modifier, si besoin, la date prévue ?????

-----La Formation Alain Philippe Meheust, nouveau chargé de formation du Codep, présente les motivations qui l'ont amené à postuler au poste vacant depuis le départ de J.J. Debard du bureau départemental.

« Ancien responsable de formation au niveau de la ligue, moniteur fédéral je connais bien les rouages de la formation à la FFCT. Mon objectif : travailler en étroite collaboration avec A.Vielfaure (responsable des jeunes) et C.Lenoble (responsable de la formation à la ligue) pour faire comprendre à tous l'importance de cette commission pour le développement de notre discipline »

Après un bilan de l'année 2013 et le point sur l'effectif des éducateurs à ce jour en Ardèche (22 animateurs, 42 initiateurs ,26 moniteurs ,1 instructeur)

**il précise que le calendrier sera envoyé à tous dès sa validation par la ligue. Il termine en émettant un vœu : Des licenciés formés dans chacun des clubs ardéchois.**

**-----Avant de passer à l'aide aux clubs C.Garayt secrétaire, donne une information importante pour la trésorerie du club : « Il y a un an l'ensemble des participants à cette réunion et à l'assemblée générale avait souligné le montant excessif du loyer dans le budget du comité. Le bureau conscient du problème se devait d'aller à la fin du bail, le 1° avril 2014. Après en avoir informé le comité pedestre, colocataire, décision a été prise de ne pas renouveler le bail à son échéance. Les économies réalisées permettront une augmentation des lignes d'aide à la formation et aux écoles cyclo comme le précisera Philippe dans son budget prévisionnel. Le club de Privas a accepté de mettre son local à disposition pour les réunions du bureau et pour accueillir le matériel dont nous disposons. Merci aux Randonneurs privadois et à son président. »**

**-----Aide aux clubs Philippe Dusserre, trésorier du Codep reprend le protocole d'aide adopté par le comité en mars 2013 et souligne la modification apportée (article 3 « seul les licenciées FFCT peuvent prétendre à cette prise en charge » précision destinée aux clubs à double affiliation).**

**Suite à l'économie sur le local les lignes Formation et école cyclo sont en hausse, l'aide PSC1 est maintenue et les actions sécurité (stage aisance à vélo) peuvent être également envisagées, tout cela dans la limite des fonds disponibles bien entendu. .Pour le CNDS, il demande aux clubs de faire attention à l'éligibilité de leurs dossiers et à la façon de le présenter (Rejet de celui des cyclo grangeois en 2013, séjour destiné aux féminines du club mais mal interprété sans doute lors de la décision du CNDS J.J. Pech, président de la ligue, rappelle l'origine des fonds CNDS, et de leurs règles précises d'attribution.**

**Un dossier éligible CNDS ne peut faire l'objet d'une aide aux clubs (article 2)**

----- Après ces échanges fructueux et en préambule à l'assemblée générale, Jean-Marie Robert invite les participants à un moment convivial autour de l'apéritif et d'un buffet.

---